



Decouverte d'une somme d'argent en liquide

Par **Driverman**, le **03/11/2008 à 14:36**

Bonjour
Un cousin germain décède, il laisse un appartement, et nous en sommes les héritiers.
Quelques jours après l'inventaire des meubles fait par un commissaire priseur, nous avons trouvé une somme d'argent en Franc dans une boîte au fond d'une armoire (10500 frs). Les Francs étaient encore changeables à la banque de France. Doit-on avertir le notaire qui s'occupe de la succession de la découverte de cette argent liquide ?
D'avance merci
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **03/11/2008 à 16:17**

Bonjour,
Effectivement, cette somme fait partie des actifs du défunt.

Par **Driverman**, le **03/11/2008 à 19:46**

Merci pour votre réponse.
Cordialement.